



Résumé des principes entourant la collecte de données d'auto-identification

L'action politique soutenue par des données probantes

Pour une action éclairée et bien menée en faveur de l'équité, de la réconciliation et du changement systémique dans le secteur de l'éducation, la CTF/FCE et ses OM/OA doivent comprendre les besoins et la représentation des adhérentes et adhérents qu'elles servent. Outre le fait de savoir si des données démographiques sont collectées, il importe d'examiner de quelle manière elles le sont. Une organisation membre réalise-t-elle un sondage auprès de sa membricité tous les ans ou en est-elle à sa première expérience? Les principes directeurs énoncés ici résument les pratiques exemplaires à observer dans la collecte de données d'auto-identification désagrégées en vue de guider l'élaboration des stratégies en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. L'objectif est d'aider les OM/OA à se doter d'une méthode de collecte des données d'auto-identification qui les soutienne efficacement dans leurs efforts d'équité et d'inclusion ou, si elles ont déjà une telle méthode, à l'améliorer.

Que sont les données d'auto-identification désagrégées?

- **L'auto-identification** est un processus qui consiste pour une personne à indiquer comment elle s'identifie. Il est bien question ici des renseignements qu'une personne donne sur sa propre identité et non pas sur l'identité de quelqu'un d'autre.
- **Les données d'auto-identification** sont des renseignements collectés auprès de personnes au sujet des diverses caractéristiques identitaires qu'elles s'attribuent à elles mêmes (p. ex. sur le plan de la race, de l'ethnicité, de la situation de handicap ou de l'orientation sexuelle).

- **Les données d'auto-identification désagrégées** sont des données d'auto-identification groupées selon différentes catégories (p. ex. données sur le genre groupées selon qu'elles concernent les femmes, les hommes, les personnes non binaires ou les personnes transgenres).

Principes directeurs

1. Clarifier l'objet de la collecte de données d'auto-identification

- Avant de concevoir un instrument de recherche pour collecter des données d'auto-identification, il est important de déterminer pour quelles raisons les données sont collectées et comment elles serviront à guider les actions futures. Les personnes sondées répondront plus volontiers si elles font confiance au projet d'étude et ont le sentiment que les résultats serviront à promouvoir des objectifs positifs ou si elles comprennent comment leurs données seront utilisées pour atteindre ces objectifs.
- L'objet de la collecte doit être clair. Il doit être communiqué de manière transparente aux personnes sondées, dans le questionnaire de sondage lui-même, et seules des questions qui contribuent à l'atteinte de l'objet précisé peuvent être incluses dans le questionnaire.

2. Reconnaître le caractère fluide de l'identité

- L'identité d'une personne n'est pas fixe, mais évolue au fil du temps en réponse à un large éventail de facteurs contextuels. Cela veut dire que les données sur l'identité doivent être collectées suivant un cycle régulier pour rendre compte de l'évolution des identités et des caractéristiques démographiques.
- Il faut concevoir les instruments de recherche de manière à permettre le signalement des identités intersectionnelles (p. ex. en permettant la sélection de multiples identités ou en proposant des champs à texte libre pour que les personnes sondées puissent y décrire leur identité dans leurs mots). Pour ne pas risquer de heurter des personnes en reléguant leur identité à une catégorie « autre », il vaut mieux parer le coup et inviter les répondantes et répondants à décrire leur identité dans leurs mots.
- Il faut formuler les questions de manière à les situer dans le temps et donc à tenir compte du caractère fluctuant de l'identité au fil du temps.

3. Faire que l'auto-identification soit un choix

- On peut demander aux personnes sondées de répondre à des questions sur divers aspects de leur identité, mais ces questions ne doivent jamais être obligatoires. Généralement, les personnes sondées ne s'opposent pas à l'idée de fournir des données d'auto-identification, mais certaines peuvent hésiter pour toutes sortes de raisons, p. ex. parce qu'elles savent que, par le passé, ce genre de données a servi à renforcer l'oppression systémique au lieu de la justice systémique.
- Il faut formuler soigneusement les questions d'auto-identification pour laisser aux personnes sondées la liberté de choisir comment s'identifier. La formulation des questions influence grandement le désir ou non d'y répondre.

4. Faire preuve de cohérence d'abord et avant tout

- Une approche cohérente et des cycles réguliers de collecte des données d'auto-identification sont essentiels pour avoir des données comparables et donc plus à même de soutenir l'action politique (dans la mesure où elles montrent, par exemple, les variations de la représentation d'année en année).
- La cohérence importe aussi dans le type de données d'auto-identification collectées. Par exemple, le fait de collecter systématiquement des données sur le genre, la racialisation et la sexualité dans tous les sondages réalisés permet de bien cerner en tout temps l'évolution de ces aspects de l'identité dans la membricité.
- Il importe d'équilibrer les avantages de la collecte cohérente de données et le fardeau que peut représenter la participation à un sondage. Il faut garder à l'esprit la fréquence et la longueur des sondages que reçoivent les personnes sondées et éviter qu'elles se lassent.

Veillez consulter le document complet de la CTF/FCE intitulé *La collecte de données d'auto-identification désagrégées : Principes directeurs et pratiques* pour en savoir plus sur la manière de mener un sondage d'auto-identification. Vous trouverez également dans ce document des pratiques exemplaires et une liste de questions que vous pourrez utiliser et adapter en fonction des besoins des organisations membres et associées.